

**Projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du
Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2024 relatif aux cabinets
des Ministres du Gouvernement de la Communauté française, au Secrétariat du
Gouvernement de la Communauté française et au Service permanent d'aide, de
gestion et de contrôle interne des cabinets ministériels**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, l'article 87, § 3, alinéa 1^{er},
modifié en dernier lieu par la loi spéciale du 6 janvier 2014 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2024 relatif aux
cabinets des Ministres du Gouvernement de la Communauté française, au Secrétariat du
Gouvernement de la Communauté française et au Service permanent d'aide, de gestion
et de contrôle interne des cabinets ministériels ;

Vu le test « genre » du xx/xx/xxxx établi en application de l'article 4, alinéa 2, 1^o, du décret du
7 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques
de la Communauté française ;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 9 juillet 2026 ;

Vu l'accord de la Ministre du Budget, donné le 17 juillet 2026 ;

Vu l'avis xxxxx/x du Conseil d'État, donné le ..., en application de l'article 84, § 1^{er}, alinéa
1^{er}, 2^o, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973 ;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. Dans l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2024
relatif aux cabinets des Ministres du Gouvernement de la Communauté française, au
Secrétariat du Gouvernement de la Communauté française et au Service permanent
d'aide, de gestion et de contrôle interne des cabinets ministériels, à l'article 5, § 2, les
modifications suivantes sont apportées :

1^o à l'alinéa 1^{er}, 2^o, les mots « *Adrien DOLIMONT* » sont remplacés par les mots « *Boris
DILLIES* » ;

2^o l'alinéa 3 est complété par les mots « *, y compris en cas de transfert d'effectifs de
référence conformément à l'article 9* ».

Art. 2. Le présent arrêté entre en vigueur le 17 juillet 2026.

Art. 3. Les Ministres sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le ...

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Education permanente et des Relations internationales et intra-francophones,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Degryse', with a long horizontal stroke extending to the left.

Elisabeth DEGRYSE

La Première Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement pour Adultes,

Valérie GLATIGNY

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la Jeunesse et des Maisons de Justice,

Valérie LESCENIER

La Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias,

Jacqueline GALANT

Le Ministre de la Recherche,

Boris DILLIES

Le Ministre de la Santé, des Droits des Femmes et de l'Egalité des Chances,

Yves COPPIETERS